

## **ADOPTION ET ENTRÉE EN VIGUEUR**

**AVIS PUBLIC** est par les présentes donné que le conseil d'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension a adopté, lors de sa séance tenue le 17 décembre 2025, le règlement suivant :

**RCA25-14009** : Règlement autorisant un emprunt de 7 420 562 \$ afin de financer les travaux prévus au programme de protection des bâtiments pour la réfection du centre sportif Jean-Rougeau

Le Ministère des Affaires municipales et de l'Habitation a approuvé le règlement le 27 janvier 2026. Toute personne intéressée peut consulter ce règlement sur le site Internet de la Ville à l'adresse suivante : <https://montreal.ca/reglements-municipaux/>.

**PRENEZ EN OUTRE AVIS** que ce règlement entre en vigueur conformément à la loi.

Fait à Montréal le 30 janvier 2026

La secrétaire d'arrondissement,  
**Lyne Deslauriers**